

# **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION RESTAURATION SCOLAIRE DU 11 DECEMBRE 2017**

## **Présents :**

**Mairie :** Mme LAJOUX et M. COUTABLE

**CONVIVIO :** MM. LANGELET (responsable de secteur), SODJI (diététicien) et BRUNEAU (chef cuisinier)

**Ecoles :** néant

**Associations de parents d'élèves :** Mmes BOUBNAD, DELESTRE, JEAN, BRAULT, M. TOURNE

**Absents excusés :** Mme ORCHILLES, M. MATHIEU, Mme POURCELOT

## **RETOUR SUR LA DERNIERE COMMISSION (06/09/2017)**

### **Animations**

- Participation au Grand Repas le 19 octobre dernier : le retour est mitigé puisque, par rapport au travail fourni par le personnel, ce menu très élaboré plaît assez peu aux enfants.
- Sensibilisation au petit déjeuner : animation réalisée en novembre auprès des CP de l'école des Varennes et des CP/CE1 de l'école des Gués ; un atelier qui plaît beaucoup aux enfants.

### **Gestion la pause méridienne des Gués**

Mme LAJOUX informe les membres de la commission que les élémentaires sont désormais invités à patienter sur des bancs dans la salle de restauration, et non plus dans le sas. De plus, à partir de 13h, il a été demandé à ce qu'un seul animateur reste dans la salle, permettant d'en avoir un de plus dans la cour.

Mme BOUBNAD souligne que la gestion de la pause méridienne sur le site des Gués semble très compliquée, et s'interroge sur les moyens d'action possibles.

Mme LAJOUX rappelle que ce temps est une compétence communale avec la mise à disposition d'animateurs de la Communauté de Communes. Sur le site des Gués, la commune a subi plusieurs changements d'animateurs (arrêts de travail, démissions...). Elle ajoute qu'il y a des points à améliorer sur les Gués mais pour autant, il n'y a pas de grosses difficultés.

### **Audit**

Un nouvel audit (inopiné) a été réalisé le 16 octobre 2017 par le consultant extérieur (Empreintes Culinaires) mandaté par la commune. Le respect du cahier des charges imposé par la collectivité est contrôlé. Le retour est positif. Les principaux points non encore atteints correspondent notamment aux temps de formation des agents, à la mise en ligne d'un site intranet dédié, à la mise en place de procédures permettant la réduction de la consommation des fluides...

### **Service libre des entrées**

M. BRUNEAU rappelle que les élèves des écoles élémentaires peuvent se servir en entrées en libre quantité (présence d'un saladier et les enfants remplissent à leur convenance leur ramequin). Cela fonctionne bien.

## **CONSULTATION DES MENUS (SEMAINES 02 à 19)**

Mme DELESTRE fait remonter que certains repas peuvent comporter trop de laitages ou trop de protéines.

CONVIVIO rappelle qu'ils sont tenus de respecter un plan de fréquence très contraint dans la composition des menus. L'équilibre des menus sur un déjeuner, tout comme sur plusieurs repas, doit respecter diverses fréquences bien déterminées dans les aliments proposés.

Pour les goûters, il est souligné l'importance que les animateurs découpent les fruits afin que les enfants en mangent plus facilement. Sans cela, les enfants ne prennent pas de fruit.

Il est demandé à ce qu'il y ait un peu plus de pain proposé pour les goûters.

Après échanges avec les associations de parents d'élèves, plusieurs adaptations sont prises en compte sur les menus des prochaines semaines.

## **ANIMATIONS**

Une sensibilisation au gaspillage sera réalisée sur 3 repas (16 janvier, 16 février et 20 mars 2018) sur les deux sites d'élémentaires (présence du diététicien, pesée des déchets).

Une animation sur les légumes secs sera également proposée sur les deux restaurations d'élémentaires (dates à définir).

Une animation sur les confitures est prévue le 24 janvier à la maternelle du Moulin et le 26 janvier 2018 à la maternelle des Gués.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Les parents d'élèves interrogent sur la situation des impayés.

Mme LAJOUX répond qu'il y a 2 types de situations : le cas de plusieurs familles où de petites sommes restent à percevoir et, pour quelques autres familles, des impayés plus importants en raison de situations familiales complexes. CONVIVIO et la commune de Veigné poursuivent leur partenariat et leur accompagnement auprès des familles afin de résoudre ces difficultés. En cas d'impayés trop importants, la commune peut prononcer une exclusion du service.

Mme BOUBNAD demande si une visite de la restauration scolaire, par l'APE des Gués, est possible ce vendredi 15 décembre.

Mme LAJOUX donne son accord pour cette visite.

La prochaine commission se tiendra le **lundi 09 avril 2017 à 19h (site de la restauration des Varennes)**.

*Fin de la commission à 20h20.*